

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014

D 2014	F	48
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	78 dossiers 1 et 2 - 77- dossiers 3 – 76 dossier 4 – 75 dossiers 5 et 6 - 74 dossiers 7 et 8 – 73 du dossier 9 – 72 dossier 10 - 71 dossier 11 – 67 dossier 12 – 61 du dossier 13 au dossier 52	
Votants	81 dossiers 1 et 2 – 83 dossiers 3 et 4 - 81 dossiers 5 et 6 - 81 dossiers 7 et 8 – 80 dossier 9 – 78 dossier 10 – 77 dossier 11 – 74 dossier 12 - 67 du dossier 13 au dossier 52	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, également convoqué le **19/09/2014** s'est réuni à la salle Polyvalente de CLAIRAC, en séance publique, sous la présidence de **Daniel BENQUET**.

Etaient présents

Agmé
Beaupuy	Maryse HERVÉ (jusqu'au dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ jusqu'au dossier 11
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
Calonges	François NÉRAUD
Castelnau Sur Gupie	Alexandre FRESCHI
Caubon Sur Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
Clairac	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
Cocumont	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
Couthures Sur Garonne	Jean-Michel MOREAU
Escassefort	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
Fauguerolles	Maryline DE PARSCAU (jusqu'au dossier 3) – Emmanuel MORIZET (+ Pouvoir Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4) jusqu'au dossier 9
Fauillet	Gilbert DUFOURG – Michel NAU jusqu'au dossier 10
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Joël HOCQUELET à compter du dossier 3) – Josette PATISSOU
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
Grateloup Saint Gayrand	Alain PRÉDOUR (+ Pouvoir de Eric BOUCHAUD)
Jusix	Michel GUIGNAN
Lafitte Sur Lot	Patricia GAVA (jusqu'au dossier 11) - Maryse VULLIAMY
Lagruère	Guy PÉREUIL
Lagupie	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
Le Mas d'Agenais	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier 8) - Francis DUTHIL
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
Marmande	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3 et jusqu'au dossier 11) – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier n° 2) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 2) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 6) – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Didier DUTHEIL) – Anne MAHIEU (+ Pouvoir Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3) – Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 7) – Sylvie GENEAU-DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 12) – Laurence VALAY (jusqu'au dossier 12)
Mauvezin/Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	Yannick LAURENT (+ pouvoir Régine POVÉDA) jusqu'au dossier 4
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
Puymiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélémy d'Agenais	M. Gaëtan MALANGE
Saint Martin Petit
Saint Pardoux du Breuil	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 11) – Nicolas MINER (+pouvoir de Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12)
Saint Sauveur de Meilhan	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 12)
Sainte Bazeille	Gilles LAGAÛZÈRE –Christine VOINOT – Philippe RIGAL (à compter du dossier 3)
Samazan	Serge LAGROLLET –Bernard MONPOUILLAN
Sénestis	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 12
Seyches	Isabelle CÉSA – André CORIOU
Taillebourg	Jean-Pierre VACQUÉ
Tonneins	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
Varès	Jacky TROUVÉ – Gérard MARTET
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE (jusqu'au dossier n° 2) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ Pouvoir de Christophe COURREGELONGUE à compter du dossier 3) jusqu'au dossier 12

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN – Guy IANOTTO – Martine CALZAVARA du dossier 1 au dossier 2 et à compter du dossier 12 – Didier DUTHEIL - Bernard MANIER – Régine POVÉDA – Marie-France BONNEAU – Philippe RIGAL jusqu’au dossier 2 – Jacques BRO – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Joël HOCQUELET à compter du dossier 3 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3 - Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4 - Yannick LAURENT à compter du dossier 5 – Josette JACQUET à compter du dossier 7- Sylvie BARBE à compter du dossier 9 – Emmanuel MORIZET à compter du dossier 10 - Michel NAU à compter du dossier 10 – Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 12 – Maryse HERVÉ à compter du dossier 12 – Patricia GAVA à compter du dossier 12 - Laurence VALAY à compter du dossier 12 – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compter du dossier 12 - Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12 – Caroline DELRIEU GILLET à compter du dossier 12
<u>Pouvoir de</u>	Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN – Régine POVÉDA à Yannick LAURENT – Eric BOUCHAUD à Alain PRÉDOUR - Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU à compter du dossier 3 – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT à compter du dossier 3 - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET à compter du dossier 3 – Maryline DE PARSCAU à Emmanuel MORIZET à compter du dossier 4 et jusqu’au dossier 9 – Josette JACQUET à Jean-Pierre MARCHAND à compter du dossier 7 – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER à compter du dossier 12
<u>Secrétaire de Séance</u>	M. Jean-Claude DERC

Dossier n°51 -

MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA CREATION D’UNE MICRO CRECHE A FOURQUES-SUR-GARONNE MARCHE N° 2011-11 LOT 3 - AVENANT 3 MODIFIANT LE MONTANT DE LA REMUNERATION

Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé au travers de la délibération 2012G50 en date du 29 juin 2012 le calendrier et le schéma de développement de l’offre d’accueil de l’enfance et de la petite enfance sur le territoire de Val de Garonne Agglomération, qui précise les travaux et le financement de ce projet.

A l’issue des phases études de la mission de la maîtrise d’œuvre, le montant de l’opération, validé par le conseil communautaire du 26 septembre 2013, était de 405 000,00 euros hors taxes. Le montant de la rémunération de la maîtrise d’œuvre a été fixé à 39 017,00 euros hors taxes.

Après l’attribution des marchés, il est apparu que des modifications étaient nécessaires pour le bon fonctionnement de la structure, agrandissement des dortoirs, modification de fenêtres fixes en fenêtres ouvrants, suppression du vestiaire qui devient un local rangement, modification de l’accès à la douche personnel, modification de la porte d’accès au local personnel, ajout d’un évier, modification des positions de sanitaire, déplacement de cloisons.

Le maître d’œuvre indique que ces modifications demandées à ce stade l’obligent à reprendre les plans et les pièces écrites. A ce titre, afin de rémunérer ces prestations supplémentaires suivantes :

- 10 heures d’architecte
- 6 heures de bureau d’études béton
- 4 heures de bureau d’études fluides

Représentant 20 heures à 90,00 € HT, soit : 1 800,00 € HT.

A ce titre le montant de rémunération du maître d’œuvre s’élève à la somme de 37 017,00 € HT (soit 405.000,00 x 9,14%). A cette rémunération il convient d’ajouter l’avenant n°1 d’un montant de 2 000,00 € HT suite à une modification de programme en cours d’étude qui a engendrée une reprise du travail déjà réalisé par le Maître d’œuvre et également 1 800,00 € HT présentés dans cette délibération.

Le montant de rémunération du maître d’œuvre peut-être arrêté à la somme de 40.817,00 € HT soit, une augmentation de 60,46 % par rapport au montant initial de maîtrise d’œuvre.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'avenant n° 3 relatif au marché n°2011- 11 - maîtrise d'œuvre pour la création d'une micro crèche à Fourques sur Garonne - portant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au montant HT de 40 817,00 € (soit une augmentation de 60,46 % par rapport au montant initial du marché)

Indique que cet avenant sera signé et notifié au cabinet PEDRA, mandataire du groupement PEDRA/BET SIEA SARL/BET ZANI,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	67	
<i>Pour</i>	67	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage

Le 1/10/2014

Notification

Le

Fait à Marmande, le 25/09/2014

Pour le Président de Val de Garonne Agglomération empêché,
Le 1^{er} Vice Président

M. Dante RINAUDO